



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 41683

Texte de la question

M. Francois Rochebloine attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le systeme dit du changement d'horaire (heure d'ete et heure d'hiver). Il lui rappelle que plusieurs etudes ont souligne l'impact negatif, notamment sur la sante, de cette pratique et mis en doute son interet economique. Par ailleurs, de nombreuses critiques ont ete formulees par divers corps sociaux, et en particulier les exploitants agricoles. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser les intentions du Gouvernement dans la perspective des prochaines negociations qui se derouleront dans le cadre europeen.

Texte de la réponse

Madame le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant les consequences du passage de l'heure d'ete a l'heure d'hiver. Le decalage horaire de deux heures par rapport a l'heure meridienne, appele heure d'ete, a ete adopte principalement pour economiser l'energie. L'efficacite de cette mesure en matiere d'economie d'energie est actuellement remise en cause. En outre, selon des etudes britanniques, ce decalage horaire qui entraine un eclairement plus tardif en fin de journee serait un facteur favorisant la diminution des accidents de la circulation. Par ailleurs, ce decalage entraine un certain nombre de perturbations dans les rythmes de vie auxquelles certaines categories de populations (enfants, personnes agees, agriculteurs) sont particulierement sensibles. C'est pourquoi le Premier ministre a exprime la volonte d'abandonner ce changement d'heure qui trouble la vie des Francais. Le Gouvernement s'interroge, par contre, sur l'ampleur du decalage horaire souhaitable par rapport au temps universel. Il s'agit notamment de determiner les avantages et les inconvenients du maintien de l'heure d'hiver (GMT + 1) ou de l'heure d'ete (GMT + 2). Le debat est donc ouvert. Dans le cadre de la negociation europeenne, la position du Gouvernement francais sera expliquee a nos partenaires europeens. Cela permettra d'eviter les perturbations que ne manqueraient pas d'entrainer les decalages horaires au passage de frontieres, notamment pour les populations locales.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41683

Rubrique : Heure legale

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4055

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5540